

## TERMES DE REFERENCE DU SEMINAIRE DE VALIDATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE 20/20

### I - CONTEXTE DE L'ATELIER

Durant la première moitié des années 90, plusieurs conférences et sommets mondiaux décisifs ont fixé des objectifs à court et moyen terme en matière de besoins humains fondamentaux. La déclaration par les Nations Unies de l'année (1996), de la Décennie internationale pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) et du récent Sommet social (Genève 2000) devrait normalement permettre de conjuguer ces efforts et de rallier toute la communauté internationale.

Pour atteindre les objectifs que s'est fixé l'ensemble de la communauté internationale, il sera indispensable d'investir nettement plus dans les services sociaux de base (SSB) compris comme la santé de base, y compris les services de santé de la reproduction, l'éducation de base, les programmes de nutrition, l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

L'Initiative 20/20, adoptée en mars 1995 à Copenhague lors du Sommet mondial pour le Développement social, concrétise cette démarche. Elle demande aux gouvernements des pays donateurs et des pays en développement d'allouer respectivement 20 % de l'aide publique au développement (APD) et 20 % du budget national aux SSB dont on reconnaît que l'accès à tous est primordial pour la réduction de la pauvreté. Elle vise aussi à garantir une utilisation plus efficace et plus équitable de ces ressources. Le Sénégal, à l'instar de la communauté internationale a adhéré à l'objectif et aux principes de l'Initiative 20/20.

Par cette adhésion, le Sénégal affirme sa volonté d'améliorer les conditions de vie de ses populations en faisant de la réduction de la pauvreté un objectif prioritaire du développement national et une option stratégique.

Dans ce cadre, pour mieux connaître les montants que l'Etat consacre aux SSB, les bénéficiaires des dépenses d'éducation et de santé et le degré d'efficacité de ces dépenses, le Sénégal, avec l'appui du PNUD et de l'UNICEF a réalisé une première étude sur l'Initiative 20/20 comme option stratégique de développement en 1999-2000. L'étude contient aussi des indications pouvant permettre aux institutions de développement de faire le bilan de leurs actions en matière d'aide et d'en tirer des enseignements afin d'améliorer la qualité et l'efficacité de leurs interventions au bénéfice surtout des SSB.

Afin de mieux donner effet à l'Initiative 20/20 et affirmer ainsi sa responsabilité dans la mise en œuvre de celle-ci, le Sénégal envisage donc de définir, dans le cadre d'un plan d'actions, ses propres politiques, stratégies et programmes, dans le respect de ses priorités et les mettre en œuvre selon son propre calendrier conformément aux recommandations de l'atelier de restitution de l'étude du 3 octobre 2000.

A cet égard, un atelier de mise en œuvre d'un plan d'actions de l'initiative 20/20 par la méthode zopp a été organisé. Suite à cet atelier un premier document a été élaboré

**et qui a servi de base de discussion lors du séminaire de restitution et de validation tenue les 12 et 13 février 2002.**

Les recommandations du séminaire de restitution et validation ont permis d'élaborer la version finale qui sera soumise à l'appréciation des participants lors de l'atelier de validation prévu à cet effet.

Le plan d'action de l'Initiative 20/20 s'avère nécessaire pour disposer d'un cadre stratégique permettant d'orienter de manière coordonnée la programmation et la mise en œuvre des actions visant à assurer un accès pour tous des services sociaux de base efficaces. C'est un instrument de gestion efficace des ressources publiques surtout dans le cadre des retombées financières attendues de l'initiative PPTTE.

## **II - OBJECTIFS**

L'atelier a pour objectif :

- **de recueillir les dernières recommandations sur la version finale**
- **de valider le document final**

## **III - ROLE DU MODERATEUR**

Le modérateur aura pour tâche :

- de préparer l'atelier, en relation avec le comité d'organisation ;
- d'organiser et d'animer les travaux des plénières, commissions et sous-commissions ;
- de faire la synthèse quotidienne des travaux ;
- d'établir le rapport de synthèse à l'issue des travaux, comportant les conclusions et propositions de l'atelier en ce qui concerne le bilan-diagnostic, les objectifs et stratégies, ainsi que le programme d'actions.

## **IV- RESULTATS ATTENDUS**

Au terme de cet atelier, il est prévu un plan d'actions opérationnel qui puisse faciliter son intégration dans le DSRP. A cet égard, l'atelier traitera des points suivants :

- **En séance plénière**
  - ✓ **Passer en revue les recommandations du précédent atelier et d'apprécier la prise en compte effective de ces recommandations dans la version finale.**
  - ✓ **Recueillir les dernières suggestions**

**PROGRAMME PROVISoire  
DE L'ATELIER DE VALIDATION  
DU PLAN D'ACTIONs POUR LA MISE EN ŒUVRE DE  
L'INITIATIVE 20/20**

- 9 H - 9H 30 :                    - Ouverture
- Présentation des objectifs et les  
   Termes de référence de l'Atelier
- 9H 30 à 10 H :                    Pause - Café
- 10H à 13 H :                    - Présentation du modèle théorique appliqué  
   aux éléments budgétaires
- Discussion générale du document en vue de  
   recueillir les dernières observations
- 13H à 14H 30 :                    Pause - Déjeuner
- 14H 30 à 16 H :                    Synthèse et adoption du document
- 16H à 16H 30 :                    Pause - Café
- 16H30 à 17H 30 :                    Clôture des travaux